CDD/CDI AIDE A DOMICILE (H/F)

*L'ADPA, association médico-sociale de l'aide et du soin à domicile depuis 1955 sur Grenoble et agglomération, Pays vizillois, Vallée du Grésivaudan et Matheysine devient **Afiph à dom'** au 1er janvier 2024. L'Afiph complète ainsi son offre et affirme sa volonté de s'inscrire dans le virage domiciliaire.*

Nous travaillons en équipes de proximité au domicile de personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap.

Missions :

Accompagner à domicile des **personnes adultes** (h/f) en perte d'autonomie, du fait de l'âge (85 ans en moyenne), du handicap ou de la maladie, sur les activités suivantes :

- **Activités ordinaires de la vie quotidienne** (aide à la réalisation des achats/courses, préparation des repas, travaux courants d'entretien du logement et du linge, assistance à la personne dans des démarches administratives simples),
- **Activités de la vie sociale et relationnelle** (vous stimulez les relations sociales, les accompagnez dans les activités loisirs, …),
- En fonction des besoins, s'ajoutent les **actes essentiels de la vie quotidienne** (aide à la mobilité/transferts (aider à marcher, se déplacer, se lever/se coucher), aide à la toilette, à l'habillage, aux changes, et à la prise du repas, …)

Profil recherché :

- Age requis minimum : 18 ans.
- Maitrise de la langue française, écrite, lu, parlée.
- Seraient un +, mais non requis : diplôme en lien avec le métier et/ou expérience familiale, privée ou professionnelle auprès d'un public âgé, malade ou handicapé.
- Capacité à s'orienter d'un domicile à un autre : jusqu'à 7-8 personnes différentes/jour (interventions à durée variable : 30 minutes à 2h).
- Savoirs-être : rigueur, ponctualité, sens de l'hygiène, honnêteté, organisation et prise d'initiative. Sens de la confidentialité et de la discrétion, respect des habitudes de vie des personnes accompagnées, empathie.

Détails de l'offre :

Salaire : Selon la convention collective de branche de l'aide à domicile (CCBAD).

- A partir de 11,65€ brut de l'heure (1766.92€ brut par mois pour un temps plein).
- Si vous êtes diplômé(e) auxiliaire de vie (DEAVS/DEAES), salaire entre 13.54€ et 14.11€ brut de l'heure (entre 2053€ et 2140€ brut par mois pour un temps plein).
- + Eléments complémentaires de rémunération (ECR) : ECR dimanches et jours fériés (majoration 45%), ECR diplôme en lien avec l'emploi exercé, ECR ancienneté, ECR astreinte, ECR tutorat (accompagnement d'un nouvel embauché, stagiaire ou alternant).

Durée du contrat : Date de prise de poste et durée du contrat selon vos disponibilités et selon les besoins en personnel exprimés par nos agences.
Possibilité de confirmer votre projet professionnel par le biais d'une PMSMP « Période de Mise en Situation Professionnelle » (convention établie avec Pole emploi ou la Mission Locale).

Horaires et temps de travail : Temps partiel à temps plein (24 à 35h hebdomadaire). Petit temps de travail possible. Au plus tôt, démarrage des interventions à domicile à 8h le matin. Au plus tard, fin des interventions à 20h le soir. Possibilité d'adapter le planning en fonction de vos disponibilités. Horaires coupés, du lundi au vendredi**.** 1 à 3 week-ends/mois (samedi, dimanche) sont travaillés.

Spécificités du poste :

- Equipe encadrée par une responsable de secteur
- Une réunion d'équipe par mois
- Périmètre d'intervention proche de votre domicile : le permis B n'est pas toujours exigé. Des plannings d'interventions à domicile sont possibles en transports en commun, à vélo ou à trottinette, et adaptés à ces modes de transports.
- Equipements professionnels fournis dont kit covid
- Accompagnement à la prise de poste et dans la formation
- Avantages sociaux : mutuelle, avantages logement, CE, …
- Assurance auto Afiph à dom' pendant vos trajets
- Aide aux déplacements professionnels :
    - 0.38€/km pour les véhicules automobiles,
    - 0.16€/km pour les véhicules deux roues.
    - Pour le personnel d'intervention utilisant, dans le cadre du travail, les transports en commun ou service public de location de vélos : prise en charge de l'abonnement à 100% par l'employeur.

Agences de rattachement possibles (au choix) :

AGENCES	Secteurs d'interventions
GRENOBLE	1. Notre Dame, Centre-Ville, Ile Verte, Championnet 2. Anatole France, Les Eaux Claires, La Capuche, Les Alpins 3. Abbaye, Clémenceau, Teisseire, Villeneuve 4. Saint Bruno, Chorier-Berriat, Pinal
ST EGREVE	Le Fontanil, St Egrève, St Martin Le Vinoux
LE PONT DE CLAIX	Claix, Pont de Claix, Varces, Vif
FONTAINE	Fontaine Nord, Sassenage, Fontaine Sud, Seyssinet, Seyssins
ECHIROLLES	Echirolles
CROLLES	Brignoud/Villard Bonnot, Bernin, Champ Prés Froges, Crolles, Froges, La Pierre, la Terrasse, Le Versoud, Lumbin, Tencin
GONCELIN	Barraux, Chapareillan, Goncelin, La Buissière, La Flachère, Le Touvet, Le Cheylas, Pontcharra, St Vincent de Mercuze, Ste Marie d'Alloix
LA MURE	La Mure, Nantes en Ratier, Ponsonnas, Prunières, St Honoré, Susville, La Motte d'Aveillans, Pierre-Châtel
VIZILLE	Brié et Angonnes, Champagnier, Champ sur Drac, Jarrie, Ntre Dame de Mésage, St Georges de Commiers, St Pierre de Mésage, Vaulnaveys le Bas, Vizille
GIERES	Bresson, Domène, Eybens, Gières, Murianette, Poisat, Venon
MEYLAN/ST MARTIN D'HERES	St Martin d'Hères, Biviers, Corenc, La Tronche, Meylan, Montbonnot